



Municipalité de
SAINT-PLACIDE

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Remplacement de ponceau
sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais

La Municipalité de Saint-Placide désire obtenir des soumissions pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais. Le ponceau qui sera remplacé est d'une longueur d'environ 33 mètres (par deux ponceaux en parallèle de 2 200 mm de diamètre) et l'excavation requise aura une longueur d'environ 55 mètres. Le projet est assujéti à une autorisation ministérielle en cours d'obtention.

Les soumissionnaires peuvent se procurer tous les documents d'appel d'offres, incluant les plans et devis et les formulaires de soumission, via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) (www.seao.gouv.qc.ca). Les documents seront disponibles à compter du **21 juillet 2025** et les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Toute demande de renseignements devra se faire par écrit à :

Alexandre Demers-Forgues, ing.
Équipe Laurence
474, rue de la Madone, Mont-Laurier (QC) J9L1S5
ademers-forgues@equipelaurence.ca.

Le présent contrat exige que l'approbation des demandes d'équivalence des matériaux, équipements ou produits ait lieu en période d'appel d'offres.

Ce contrat bénéficie d'une aide financière accordée par le programme PAVL.

Les soumissions et tous les documents exigés aux documents d'appel d'offres, dont une garantie de soumission équivalente à 10 % de la soumission, valides pour une période de cent vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, doivent être déposés, sous enveloppe scellée adressée à la Municipalité de Saint-Placide au 281 Montée Saint-Vincent, au plus tard à 10 h le 18 août 2025. Elles seront ouvertes publiquement au même endroit et le même jour à 10 h 05. La Municipalité n'accepte pas le dépôt de soumissions par voie électronique via SEAO. Le nom et l'offre de chacun des soumissionnaires sont déclarés à haute voix et le plus bas soumissionnaire n'est désigné qu'à titre provisoire, sous réserve de l'analyse de la conformité des soumissions et de la vérification des calculs des bordereaux.

Advenant que l'ouverture des soumissions ait lieu durant une période où des mesures d'urgence gouvernementales interdisent la tenue d'une ouverture publique, toutes les soumissions reçues de soumissionnaires éligibles sont ouvertes par le Maître de l'ouvrage ou son représentant, en présence d'au moins un témoin qui n'ont aucun intérêt dans le contrat, et ce, sans la présence de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public, aux date, heure et lieu mentionnés. Un enregistrement audiovisuel de la séance d'ouverture des soumissions sera rendu disponible, dès que possible, dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ou proposé aux soumissionnaires invités avant l'octroi du contrat.

La Municipalité de Saint-Placide ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle n'encourt aucune responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à Saint-Placide, ce 22 juillet 2025.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 22 juillet 2025 concernant l'adoption des séances régulières du Conseil pour l'année 2025, en l'affichant aux endroits désignés en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

EN FOI DE QUOI, j'ai donné ce certificat à Saint-Placide, ce 22 juillet 2025.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière